



N° de résolution
ou annotation

2022-143



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

21 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE 21 JUILLET 2022, À DIX-SEPT HEURES (17 h), AU CENTRE DE LOISIRS, SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde Jocelyn Lapointe
Chantal Godin Mario Cantin Ginette Rochefort

Secrétaire d'assemblée : Marie Eve Lampron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 347 modifiant le règlement de zonage no 265, au règlement de lotissement no 266 et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 268
4. Adoption du règlement no 348 modifiant le règlement servant à la création d'un comité d'urbanisme no 170
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 349 ayant pour but de citer « l'église Notre-Dame-de-l'Assomption » à titre d'immeuble patrimonial
6. Mandat d'ingénieur – Réfection de la rue Principale Ouest
7. Levée de la séance

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont accusé réception de l'avis spécial de convocation;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a publié un avis public dans les délais prescrits.

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO CANTIN,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°266 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N°268

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mario Cantin, conseiller au siège n°3, le 11 mai 2022 ;



N° de résolution
ou annotation

2022-144

2022-145

2022-146



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de *Règlement n°347 modifiant le Règlement de zonage N°265, le Règlement de Lotissement N°266 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°268* a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil municipal, le 11 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du *Règlement n°347 modifiant le Règlement de zonage N°265, le Règlement de Lotissement N°266 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°268* a été adopté le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du *Règlement n°347 modifiant le Règlement de zonage N°265, le Règlement de Lotissement N°266 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°268* a été adopté le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au second projet de règlement depuis son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du *Règlement n°347 modifiant le Règlement de zonage N°265, le Règlement de Lotissement N°266 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°268*, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 21 juillet 2022.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SERVANT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ D'URBANISME NO 170

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Claire Bossé, le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 348 a été déposé par le secrétaire d'assemblée, le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n°348 modifiant le règlement servant à la création d'un comité d'urbanisme no 170. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 349 AYANT POUR BUT DE CITER « L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION » À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

Avis de motion est par la présente donné par Ginette Rochefort qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le Règlement n°349 ayant pour but de citer « l'église Notre-Dame-de-l'Assomption » à titre d'immeuble patrimonial. À la demande du président d'assemblée, la secrétaire dépose le projet de règlement avec dispense de lecture. Des copies du projet sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉE

6. MANDAT D'INGÉNIEUR – RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST



N° de résolution
ou annotation

2022-147



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QU'une inspection réalisée en novembre 2021 a permis de déceler des problèmes au niveau du drainage de la rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection de cette rue afin, entre autres, d'améliorer le drainage;

CONSIDÉRANT QUE des plans d'ingénieurs sont nécessaires pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro OS-2487, datée du 14 juillet 2022, de 25 200 \$ plus taxes déposée par la firme d'ingénieur GENIE+ pour la réalisation de plans détaillés ainsi que les documents d'appels d'offres pour une construction à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIE+ est déjà au fait du dossier pour avoir réalisé une mise en plan de l'état des lieux, des profils et des sections en septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels numéro OS-2487, datée du 14 juillet 2022, au montant de 25 200 \$ plus taxes de la firme GENIE+;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 17 h 06.

Président :

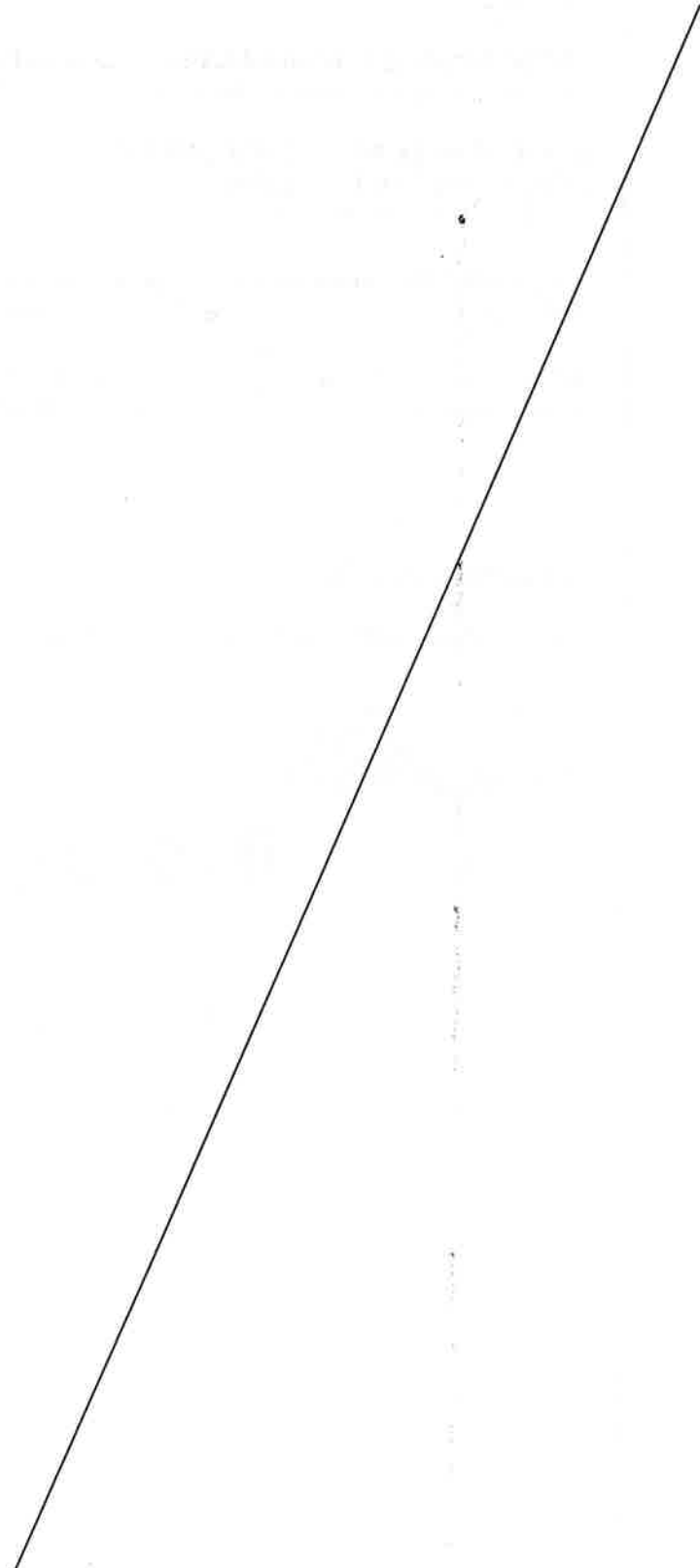
Secrétaire d'assemblée :



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Page laissée intentionnellement vide

N° de résolution
ou annotation



Page laissée intentionnellement vide